

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 28 mars 2023

Sur convocation en date du 22 mars 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 mars 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	BURDY Meryl	DAVID Magalie
SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine	

Étaient excusés :

Paola BONHOURE a donné pouvoir à Alexis MORAND
Sandra MERLE
Emmanuel TAPONARD

Était absent :

Clément CEREIZE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 28

Secrétaire de séance : Myriam BRUNET

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES POUR L'ANNEE 2023

Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures

Il est rappelé, s'agissant des associations sportives, que le montant des subventions annuelles attribuées a pour objet de soutenir les structures qui s'inscrivent dans une dynamique de rencontres sportives en particulier auprès de la jeunesse. Les subventions attribuées tiennent compte de plusieurs critères :

- le nombre de licenciés quel que soit leur lieu de résidence (viriat ou non)
- le niveau de l'encadrement (niveau de diplôme des éducateurs)
- le niveau de jeux (rencontres et compétitions sportives)

Enfin le montant de la subvention calculée selon les critères énumérés ci-dessus est complété par une somme forfaitaire. Celle-ci correspond au fait que le club concerné dispose d'une ou plusieurs équipes jouant soit au niveau régional (2 000 €), soit au niveau national (7 500 €). Ces deux montants ne se cumulent pas. Par ailleurs, il est précisé que l'année qui suit une rétrogradation du Club depuis le niveau national une somme forfaitaire de 2 750 € lui est attribuée.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune assure pour les clubs sportifs et les autres associations le nettoyage, l'entretien (tontes, traçage), les travaux de maintenance ainsi que la prise en charge des consommations de fluide (eau, électricité, gaz) des locaux et terrains mis à leur disposition.

Depuis 2018, une comptabilité analytique a été mise en place. Elle a permis de déterminer le coût des dépenses affectées à chacun des bâtiments sportifs et de loisirs mis à disposition des clubs et des associations. Présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, le coût de ces dépenses s'élève à 161 163.53 € dont 47 655.85 € de masse salariale dédiée à l'entretien des équipements (pour rappel : 161 599.64 pour 2021 contre 201 606,84 € en 2019 soit en année normale de fonctionnement des équipements mis à la disposition des associations sportives).

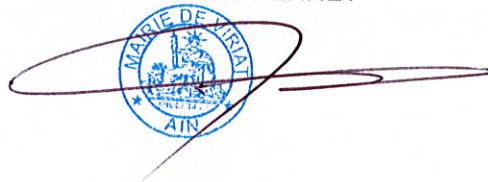
Comme chaque année, il a été tenu compte d'une revalorisation des forfaits financiers appliqués aux associations sportives pour déterminer le montant de la participation financière de la Commune. De la même manière, en fonction de leur objet, une revalorisation est également prévue pour les associations à vocation culturelle et de loisirs.

Enfin une augmentation sensible de l'accompagnement accordé par la Commune au CCAS est prévue. D'une subvention historique de 34 000 € par an, la Commune pourrait accorder un soutien financier de 55 000 € soit une hausse de +61.7 % pour tenir compte de l'évolution des demandes de concours auprès du CCAS, en particulier la reprise des aides au voyage scolaire (deux voyages sont prévus par les écoles publique et privée).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Attribuer les participations financières communales 2023 aux organismes et associations comme indiquées dans le tableau récapitulatif ci-joint
- noter que le montant total de la participation financière de ces subventions s'élève pour 2023 à 160 939 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif (notamment articles 6574, 657362)

LE MAIRE,
Bernard PERRET



ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Compte 65748	VIRIAT PATRIMOINE	986	
	Amis de l'Orgue	961	
	Chorale de Viriat "l'Adolie"	961	
	O TAC Club des Jeunes	961	
	Petits Potins	1 818	
	Petit Potin Ecole de Théâtre	800	8 élèves x 100 euros par élève
	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique Convention (pour mémo)	13 968	Masse salariale de 2021-2022 : 38 801 euros *0,4 * 0,9 = 13 968,36 euros
	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique convention solde année précédente (pour mémo)	833	Solde de la convention 2021-2022 = 35 339 *0,4 = 14 135,60 euros - 13 303 euros soit 832,60 euros
	Sté musicale l'Espérance	5 151	
	Bulles en Bresse - festival BD	800	
TOTAL CULTURE	27 240		
Compte 65748	Amicale des boules	1 015	
	Ateliers de la danse	390	Versement si dossier complété
	BCV	11 387	
	CSV (foot)	12 962	
	Gymnastique Club VIRIAT	9 066	
	Entente Haltérophilie	1 020	
	Gym Volontaire	390	
	Arts Martiaux VIRIAT	5 198	
	Arts Martiaux VIRIAT - 50 ans du club	500	Versement sur demande
	RCV	9 547	
	RCV - 40 ans du club	400	Versement sur demande
	Line Dancer Viriat's	390	
	Viriat Marathon	1 629	
	Viriat Team	390	
	Viriat Tennis	3 312	
Retraite sportive de VIRIAT	390		
Viriat Volley	1 237		
TOTAL SPORT	59 226		
Compte 65748	Le Sésame	0	pas de subventions demandées
	Amicale des Secouristes	600	
	Association paroissiale l'Avenir club des retraités	308	Versement si dossier complété
	club des retraités - 50 ans du club	1 653	
	Comité de Fleurissement	500	Versement sur demande
	Courlis Cendré	3 218	Versement si dossier complété
	Donneurs de sang	212	
	Sou des Ecoles	317	
	LU DOTHEQUE	2 792	151+303 élèves *6,15
	ULAC Anciens prisonniers de Guerre de l'ain Section VIRIAT FNAC	500	
	VIRIAT SORBOLO sur projet	208	
	TOTAL DIVERS	11 309	
TOTAL ASSOCIATIONS VIRIAT	97 774		
Compte 657362	CCAS	55 000	
Compte 65748	BTP CFA Ain	810	10 élèves - plafonné à 810 euros
	CECOF CFA AMBERIEU	810	10 élèves x 90 - plafonné à 810 euros
	M.F.R IREO La Saulsaie Maison Montluel	180	2 élèves x 90
	M.F.R La Vernée	810	11 élèves - plafonné à 810 euros
	M.F.R CORMARANCHE	270	3 élèves x 90
	LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE RURAL DE L'AIN	90	1 élève x 90
	LAP RESSINS 42720 NANDAX	90	1 élève x 90
	MFR BAGE	90	1 élève x 90
	MFR BALAN	90	1 élève x 90
	Prévention routière	100	sur demande
	TOTAL SCOLAIRE	3 340	
Compte 65748	AVEMA	2 000	sur demande
	France Adot 01	150	
	Remboursement assurances individuelles Pompiers	1 350	Montant maximum. Sera versé suivant le justificatif
	Festival Rock Viriat Attignat	500	sur demande
	Docteur Clown	150	
	Opération Brioche ADAPEI	525	
	La Maison du petit Monde (HFME)	150	
TOTAL SOCIAL et MEDICAL	4 825		

TOTAL DES SUBVENTIONS**160 939**

